

Image not found or type unknown



partie privative ou commune ?

Par **Labarbe**, le **16/02/2011** à **18:13**

Bonjour,

Au 1er étage, un appartement a une terrasse qui sert de toit à l'appartement situé au dessous. Est ce que cette terrasse constitue une partie commune à cause de sa fonction de toit ou une partie privative ?

Je vous remercie par avance.

Par **Claralea**, le **16/02/2011** à **18:33**

Normalement, mais tout depend l'état descriptif de division et le règlement de copropriété, un toit terrasse est une partie commune dont le copropriétaire à la jouissance exclusive

A moins que ce soit une partie commune transformée en partie privative lors d'une assemblée générale des copropriétaire

Renseignez vous aupres du syndic